

Le pouvoir séculier dans la tradition impériale de l'Islam

« A partir du milieu du IXe siècle, on ne peut plus considérer que le pouvoir en Islam concentre dimensions religieuse et politique ».



Entretien avec Julien Loiseau

Julien Loiseau est historien, professeur d'histoire du moyen-âge à l'Université d'Aix-Marseille. Il s'est intéressé à l'histoire de l'Islam et du monde arabe par le biais de sa thèse sur l'Égypte au moyen-âge, pour étendre ensuite ses enquêtes à l'histoire du Proche-Orient et de la diffusion de l'Islam en Afrique de l'Est.

Qui détenait le pouvoir dans la tradition impériale de l'Islam ?

Dans nos représentations collectives, aussi bien en Europe que dans le monde musulman, l'idée est assez souvent avancée que l'Islam serait, des grandes cultures, celle qui aurait le plus étroitement associé, dans le gouvernement des hommes, le politique et le religieux. Ce mélange, qui semble être la marque de distinction du pouvoir en Islam, est pourtant une affirmation discutable au regard de l'histoire et en particulier celle de l'Empire en Islam. Les conquêtes arabes au VIIe siècle ont donné naissance à un immense Empire islamique, gouverné par un souverain qui porte le titre de Calife. Ce dernier, dans la tradition islamique, est le successeur du prophète. Cependant, cette interprétation traditionnelle de la fonction califale ne résiste pas à l'examen de la façon dont les Califes ont gouverné l'Empire. Dès la fin du VIIe siècle, le Calife est en fait un Empereur qui concentre l'ensemble des pouvoirs sur ses sujets, qui sont alors, dans leur grande majorité, non-musulmans. La dimension religieuse de son pouvoir est très importante et on considère aujourd'hui que le Calife Abd Al-Malik, grand Calife omeyyade qui règne de 685 à 705, a été l'un des grands artisans dans la collecte et l'unification du texte coranique. Autrement dit, nous sommes à une époque où la dimension religieuse est indissociable de l'exercice politique du pouvoir. Dans les premiers temps de l'existence de l'Empire islamique, il y a donc bel et bien concentration entre les mains du Calife,



Carte de l'empire Omeyyade, apogée vers 750.

successeur de l'envoyé de Dieu et lieutenant sur terre, du magistère politique et du magistère religieux. Le Calife est aussi l'imam de sa communauté, celui qui doit théoriquement la guider dans la prière et veille également à l'application de la loi. Ce dispositif des tâches ne résiste pas très longtemps au développement de l'Empire et au particulier d'un groupe de professionnels du savoir : les oulémas, qui détiennent le savoir, le « Ilm » en arabe, en particulier dans les disciplines religieuses traditionnelles, maîtrise de l'exégèse, des hadiths, de l'élaboration du droit. L'émergence de ces professionnels du savoir se fait de plus en plus sensible au VIIIe siècle. S'engage alors un bras de fer entre le Calife, qui entend toujours peser sur la définition du dogme, et ce groupe qui considère constituer le seul

acteur légitime dans cette définition. Cette crise culmine dans la première moitié du IXe siècle, au moment où le Calife abbasside cherche à imposer par la contrainte la doctrine mutazilite aux sujets de son Empire. Elle va opposer Calife et oulémas sur un certain nombre de points et en particulier sur la doctrine du Coran, créé ou incréé, selon que l'on considère qu'il a été créé par la Révélation ou qu'il a existé de tout temps comme attribut divin. Cette crise mutazilite, au-delà de sa dimension proprement théologique, aboutit à l'abandon par le Calife de toute prétention à définir le dogme musulman. Les oulémas sont vainqueurs de ce bras de fer et, à partir du milieu du IXe siècle, se considèrent comme seuls détenteurs légitimes du savoir et à pouvoir intervenir dans la définition du droit et du dogme. On ne peut plus considérer, à partir de ce moment-là, que le pouvoir en Islam concentre dimensions religieuse et politique.

Le pouvoir politique était-il indépendant du pouvoir religieux ?

Ce qui a commencé au IXe siècle est un processus de dissociation entre la source de la légitimité politique de celui qui gouverne, d'une part, et l'identité de celui qui gouverne, d'autre part. Pour le dire autrement, les professionnels du savoir s'érigent en détenteurs de la légitimité islamique et s'éloignent du détenteur réel de l'autorité. Ce processus d'éloignement est accéléré à partir du Xe siècle par l'affaiblissement de l'autorité du Calife, de plus en plus contesté au sein de l'Etat impérial par des nouveaux venus : les grands administrateurs ainsi que les grands officiers de l'armée, recrutés non plus au sein des familles aristocratiques arabes mais dans des peuples nouveaux venus, en particulier turc et persan.



Illustration du ministère religieux dans une mosquée. Miniature du masnuscrit «Les Maqamat de Hariri». BnF.

Cette rupture est importante car elle clarifie les rôles au sein du monde islamique : le souverain demeure le Calife, à la fois successeur du prophète, lieutenant de Dieu sur terre, seule source de légitimité politique et légale, mais qui n'intervient plus dans la définition du dogme musulman. C'est lui qui, jusqu'au Xe siècle, est le souverain incontesté dans l'Empire, quelles que soient les vellétés d'indépendance, d'autant qu'au Xe siècle, deux autres dynasties prétendent au Califat.



Sultan Seljoukide Berk-Yaruq ibn Malik-Shah de 1092-1104, miniature du 'Jami' al-Tawarikh 'de Rashid al-Din v. 1306-1311. Université d'Édinbourg

Ces chefs de guerre vont progressivement priver le Calife de toute réalité du pouvoir, avant d'accéder à une autonomie complète à son égard au XIe siècle. Elle se concrétise dans la revendication d'un titre : celui de Sultan. Le premier à porter ce titre est un chef de guerre turc qui, en 1055, se fait reconnaître comme Sultan par le Calife de Bagdad, donc comme détenteur de la force et la capacité d'action que le Calife n'est plus à même, à ce moment-là, d'exercer lui-même. De même qu'il n'y a qu'un seul Calife pour le monde de l'Islam, il ne devrait y avoir qu'un seul Sultan, c'est-à-dire bénéficiaire de cette délégation de souveraineté, mais on comprend bien que l'émergence de cette figure vient parachever un phénomène de dissociation entre la sphère du religieux et celle du politique. Le Sultan n'est plus que celui qui donne force à la loi et impose l'autorité et l'ordre public.

Au final, l'illusion trop souvent entretenue lorsque l'on parle de pouvoir en Islam, d'ailleurs souvent pour défendre des intérêts particuliers, est qu'il se résumerait à l'institution du Califat telle que créée par les compagnons du prophète, c'est-à-dire une figure qui concentre entre ses mains la totalité des pouvoirs et de la responsabilité vis-à-vis de la communauté des croyants. En réalité, au fil de l'histoire islamique, nous assistons à l'inverse, c'est-à-dire à une séparation des pouvoirs entre trois grands groupes de détenteur : le Calife reste seul détenteur du pouvoir mais n'intervient plus dans la définition du dogme, qui est devenu le privilège des oulémas. Le Calife n'est plus non plus le détenteur de la réalité du pouvoir, puisqu'il en a donné délégation à des hommes de guerre qui prennent le titre de Sultan. Voilà, au fond, le paysage politique en Islam depuis le XIe siècle, c'est-à-dire un partage entre les hommes de savoir, le Calife et le ou les Sultans. Le pouvoir a pris son autonomie à l'égard de la sphère du religieux.

sur ce que devait être le bon gouvernement en Islam, respectueux de la religion et la loi. Ces textes nous donnent une image de ce que devait être ce gouvernement idéal, où le souverain doit être prêt à écouter les conseils et la censure morale des hommes de religion. Pourtant, a parallèlement émergé un mode de gouvernement plus en phase avec la réalité de la conduite du pouvoir, qui a donné lieu également à des traités tels que celui composé à la fin du XIe siècle par Nizam al-Mulk, qui était au service d'une grande dynastie de souverains turcs, dans lequel il déploie une réflexion sur l'efficacité du pouvoir. Dans cette littérature on voit ainsi émerger un art de gouverner qui, tout en restant formellement respectueux de la religion, déploie des pratiques qui lui sont autonomes. La politique en Islam ne se limite donc pas au champ du religieux, il possède une sphère autonome avec des penseurs. On peut mentionner la place centrale qu'occupe l'œuvre Ibn Khaldun qui a su mettre en mots et en concepts cette pratique du pouvoir soucieuse de son efficacité et non uniquement de sa légitimité ou de son origine.

A-t-il existé un art de gouverner en Islam classique ?

La culture politique de l'Islam a donné naissance à toute une littérature, à des réflexions



Campus numérique consacré à la pensée, à l'histoire et aux cultures de l'Islam.

www.campuslumieresdislam.fr
contact@campuslumieresdislam.com